

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT
Conseil d'administration du 12 mars 2025

Introduction : le contexte national et communal

Le budget 2025 de la Ville de Joinville-le-Pont est un budget ambitieux, malgré le contexte constraint dans lequel il a été élaboré. Les orientations retenues pour sa réalisation sont en effet soumises à de fortes contraintes économiques et à de nombreuses incertitudes quant au déroulement de l'exercice en cours.

La loi de finances pour 2025, adoptée le 14 février dernier, met tout d'abord rudement à contribution les collectivités territoriales pour participer à l'effort d'assainissement des comptes publics. Le budget communal devrait en être impacté à hauteur de 300 000 €.

A cette perte, s'ajoutent les incertitudes liées à la reprise ou non du marché immobilier (dont la poursuite de l'effondrement continuerait à générer la baisse des droits de mutation), à l'absence de dynamisme des recettes fiscales et à l'inconnue qui pèse sur l'évolution des taux d'intérêt. En 2024, comme toutes les collectivités territoriales, la commune a subi de plein fouet un effet ciseau budgétaire, qui s'est traduit par une progression des dépenses de fonctionnement plus marquée que celle des recettes. Les dépenses réelles de fonctionnement ont en effet progressé de + 5,4% par rapport à 2023 tandis que la hausse des recettes n'a été que de + 3,28%. Heureusement, la commune dispose de finances saines, même si le contexte très constraint conduit à une dégradation de son niveau d'épargne par rapport à 2023. Le ratio de désendettement (3,7 ans) et le niveau de l'encours de dette (- 29% par rapport à 2020) sont la traduction de la capacité d'autofinancement de la commune, sur laquelle elle a pu s'appuyer en 2024 et continuera à s'appuyer en 2025, malgré les incertitudes qui pèsent sur le déroulement de l'exercice 2025.

Aussi, dans la période troublée que nous connaissons, où les crises politiques, économiques et environnementales se succèdent, l'équipe municipale a été en capacité de faire le choix d'un budget 2025 garantissant un haut niveau de service public, poursuivant la transformation du cadre de vie de la commune et sanctuarisant le soutien aux Joinvillais les plus fragiles par le maintien d'une subvention annuelle au CCAS à hauteur de 1 100 000 €.

Cette subvention permettra au CCAS de disposer cette année encore de la marge de manœuvre financière adéquate pour mener des actions ciblées et bien adaptées aux besoins de ses usagers et de s'adapter à toutes les nécessités conjoncturelles qui pourraient émerger en 2025.

Un CCAS doté de moyens d'action exceptionnels pour une ville de moins de 20 000 habitants, qui lui permettent de remplir au mieux ses missions d'accompagnement social

Des moyens humains largement supérieurs à ceux des communes de même strate

L'équipe du CCAS, qui a connu de grands changements en 2024, est aujourd'hui stabilisée. Forte de **14 agents dont 5 travailleurs sociaux** et aujourd'hui complète, elle va donc pouvoir reprendre la totalité de ses missions au service des Joinvillais les plus précaires et des personnes âgées, afin de se repositionner comme l'acteur principal de l'action sociale dans la commune.

Au 20 février 2025, l'équipe du CCAS est au complet. Elle est organisée en trois pôles :

- **un pôle Accompagnement global** : 2 travailleurs sociaux (dont 1 en congé maternité encore pour quelques semaines)
- **un pôle Accompagnement seniors** : 2 travailleurs sociaux, 1 agent chargé des animations seniors (0,75 ETP), 1 agent responsable de la gestion des résidences autonomie/gardien, 2 autres gardiens, 1 agent de restauration et 1 agent de ménage
- **un pôle Administratif**, au service des deux premiers : 2 agents plus le complément de temps de l'agent chargé des animations seniors.

Le pôle Accompagnement seniors a été réorganisé en 2024, à la suite d'un départ en retraite dans l'équipe des résidences autonomie (non remplacé en raison de la baisse du nombre de seniors accueillis dans les résidences de la commune) et d'une mutation. En 2025, ses effectifs se répartissent de la façon suivante :

- **une équipe chargée de l'accompagnement social des seniors** : 2 travailleurs sociaux, dont 1 ayant rejoint le CCAS le 17 février 2025 ;
- **une équipe chargée des animations seniors** : 1 agent, accompagnée par les gardiens des 3 résidences, chargés des animations dans leur résidence ;
- **une équipe chargée de la gestion des résidences autonomie** : dirigée par la directrice adjointe du CCAS, elle est composée d'un responsable administratif et financier des résidences autonomie (qui est également gardien de la Résidence Dagoty), des gardiens des résidences Wilson et Jean-Jaurès, de l'agent chargé de la restauration senior au restaurant Jaurès et de l'agent chargé de l'entretien des 3 résidences.

L'équipe du CCAS est donc aujourd'hui en mesure de prendre en charge tous les usagers joinvillais identifiés comme fragiles, à savoir les adultes précaires de plus de 18 ans, les jeunes précaires (en soutien de la mission locale) et les seniors.

L'équipe du CCAS comptabilise actuellement 8,5 ETP en activité. Elle est complétée par 5 ETP d'agents exerçant dans les résidences autonomie. Elle est donc forte de 4 travailleurs sociaux, de 8 agents administratifs, d'une directrice et d'une sous-directrice (assistante socio-éducative).

Répartition des effectifs ETP au 25 février 2025	CCAS	Résidences-autonomie	Total
Par statut :			
- Titulaires	6	2	8
- Non titulaires	2,5	3	5,5
- Total	8,5	5	13,5
Par catégorie :			
- Catégorie A	5,5	0	5,5
- Catégorie B	0	0	0
- Catégorie C	3,0	5	8,0
- Total	8,5	5	13,5

N.B : Le CCAS ne dispose pas de personnel propre. Les agents figurant dans le tableau ci-dessus sont employés par la Ville de Joinville-le-Pont. Ils bénéficient donc de la politique menée par cette dernière dans la gestion de ses ressources humaines : temps de travail de 38h hebdomadaires pour les agents à temps complet avec 17 jours d'ARTT ou temps de travail de 39h pour les agents de catégorie A à temps complet ayant opté pour cette organisation hebdomadaire générant 22 jours d'ARTT, avantages sociaux, formation, etc. Ils bénéficient d'une journée de télétravail. Une convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Joinville-le-Pont auprès du CCAS a été approuvée par le conseil d'administration du 20 juin 2023.

Depuis 2018, la politique sociale de la Ville en faveur de ses agents a été renforcée par la création d'une mission d'accompagnement social des personnels communaux, confiée à un travailleur social du CCAS. En partenariat avec la Direction des Ressources Humaines et plus précisément avec le pôle Prévention et Santé au travail, cette mission du CCAS est désormais bien identifiée par l'ensemble des agents de la commune. Une nouvelle dynamique sera à impulser après l'été, lors du retour de congé maternité du travailleur social en charge de cette mission.

Des moyens financiers importants, permettant au CCAS de continuer à s'affirmer comme étant le pôle social/santé/handicap de la commune :

En 2025, la Ville a à nouveau fait le choix de sanctuariser la subvention d'équilibre attribuée au CCAS, afin de lui permettre de maintenir le niveau élevé des prestations financières qu'il attribue aux Joinvillais dans la précarité.

C'est ainsi que la Ville attribuera au CCAS **une subvention d'équilibre de 1 094 K€, stable par rapport à celle de 2024**. Cette subvention est en hausse de 25,5 % par rapport à la subvention de l'année 2021 et de 42,5 % par rapport à celle de l'année 2019, année de référence d'avant la crise de la Covid 19 (768 K€).

	2021	2022	2023	2024	2025
Subvention Ville/CCAS	872 K€	889 K€	1 091 K€	1091 K€	1094 K€

Le CCAS s'est en contrepartie engagé à poursuivre la recherche d'optimisation des prestations offertes aux seniors tout en maintenant leur nombre, leur diversité et leur excellence et à optimiser ses recettes par la recherche active de subventions, auprès notamment du Conseil départemental (Conférence des Financeurs, Forfait autonomie, etc.).

Le budget du CCAS abonde chaque année le budget annexe des Résidences Autonomie. Cette année, la subvention au budget annexe des Résidences Autonomie, qui permet un équilibre des comptes en dépenses et recettes, sera en baisse de 3 % en raison d'un nombre moindre de résidents et d'un retour à la normale des prix de l'énergie. Elle s'élèvera à **402,5 K€**, contre 415,7 K€ en 2024.

Des moyens qui permettront au CCAS de mener en 2025 une politique ambitieuse de lutte contre les exclusions, de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement du vieillissement

Le CCAS poursuivra en 2025 son soutien aux Joinvillais qui rencontrent des difficultés à assumer des besoins de première nécessité : besoins alimentaires, paiement des loyers, dépenses d'énergie, frais de transport, etc. Le règlement des aides sociales facultatives, en place depuis juin 2017 et régulièrement actualisé, répond à tous ces besoins, dans une optique d'accompagnement et non d'assistanat.

Un budget 2025 prévu pour un accompagnement financier constant des Joinvillais les plus fragiles :

- Une sanctuarisation du budget des aides financières que pourra apporter la commission permanente (**23 000 €**), en fonction des demandes qui lui seront faites et du règlement des aides sociales facultatives, ainsi qu'un maintien des aides alimentaires (tickets services) à un niveau très important (**17 000 €**) ;
- Un engagement toujours fort dans la lutte contre la précarité alimentaire grâce à la participation du CCAS à l'épicerie solidaire de Saint Maur-Joinville, afin d'en permettre l'accès à certains foyers joinvillais (en 2024, 57 familles soit 105 personnes dont 34 enfants, ont bénéficié d'un accès à l'épicerie solidaire) : **6 000 €, plus 2 200 € de subvention** à l'association qui gère la structure ;
- La poursuite de l'investissement communal dans l'accompagnement des jeunes Joinvillais à l'autonomie, par l'attribution de bourses à l'obtention du permis de conduire et à la passation du BAFA : **16 000 €** (20 demandes de bourses instruites en 2024 et 1 session de formation au BAFA financée) ;
- La création d'une réserve mobilisable pour d'autres aides tout au long de l'année, en fonction des demandes ou de la conjoncture (participation à des frais d'obsèques, bonification du forfait loisirs jeunes ou d'une aide d'Etat délivrée aux seniors par exemple) : **12 000 €**.
- Un soutien accru aux seniors, par un renforcement des animations pouvant leur permettre de mieux lutter contre la perte d'autonomie et de créer du lien social, notamment par l'organisation de la seconde éditions du Salon des seniors et des aidants, qui aura lieu le 8 avril 2025 : **32 000 €** contre 29 400 € en 2024.

Le CCAS poursuivra par ailleurs en 2025 l'instruction des prestations d'aide sociale légale :

- L'aide sociale aux personnes âgées et handicapées (instruction de dossiers d'ASPA, ACS, AME, MDPH, etc.) ;
- La domiciliation (111 personnes - titulaires et ayant droits - étaient domiciliées au CCAS au 31 décembre 2024) ;
- La sollicitation du Fonds départemental d'aide aux impayés d'énergie (139 dossiers instruits en 2024 € pour un montant de 29 386 € et 8 dossiers d'aide au paiement de factures d'eau pour un montant de 816 €) ;
- L'instruction de dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour l'entrée en EHPAD (20 dossiers complétés en 2024) et 4 demandes de prestations d'aides ménagères ;
- La sollicitation des obligés alimentaires (9 dossiers suivis en 2024).

A la suite de la réforme de l'instruction et du suivi des dossiers de RSA décidée par le Département du Val-de-Marne, qui a repris l'intégralité de la compétence afin d'améliorer l'efficience de la réinsertion de ces publics, le CCAS ne réalise plus d'accompagnements liés au RSA depuis 2024.

Le CCAS poursuivra également en 2025 son travail d'animation des réseaux partenariaux locaux :

En plus de l'attribution d'aides financières, qu'elles soient légales ou facultatives, le CCAS accompagne les Joinvillais les plus fragiles pour mieux leur permettre d'accéder à leur droits, **en mobilisant de nombreux partenaires.**

Le premier de ces partenaires est le **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), qui tient une permanence hebdomadaire au sein de la MSE. Le CCAS accueille également une permanence mensuelle du Centre de Prise en Charge des Violences Conjugales (**CPCA**), qui assure une coordination et une prise en charge des auteurs de violences conjugales, dans le but de lutter contre la récidive.

Le CCAS bénéficie par ailleurs depuis 4 ans de la mise à disposition par l'EPT Paris Est Marne & Bois d'un **Conseiller numérique France Services**. Outre les permanences individuelles qu'il propose aux seniors et les conférences thématiques qu'il organise dans le cadre des animations Joinville Seniors, le Conseiller numérique intervient dans les Résidences Autonomie pour accompagner les résidents, peu mobiles et très éloignés du numérique.

L'identification du CCAS comme étant l'acteur principal de l'action sociale dans la commune est aussi le fruit d'un **travail de réseau efficace et pragmatique**, qui génère de bons résultats en matière de facilitation d'orientations ou de mobilisation d'aides matérielles diverses, avec le Conseil Départemental (Espace Autonomie du secteur, EDS, Direction de l'Autonomie, etc.), le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), le Réseau VIF (Violences Intra Familiales), le Réseau Précarité Santé Mentale, la CPTS, etc.

Le CCAS participera encore en 2025 à la **semaine de lutte contre les violences faites aux femmes** pour sensibiliser les Joinvillais à ces types de violences, reconnaître les phénomènes d'emprise, informer les femmes victimes de violences sexuelles des moyens dont elles peuvent disposer pour se protéger et se mettre à l'abri, protéger les enfants, etc. Il intervendra également en appui de l'agent de la Ville chargé de la mission Handicap, pour l'accompagner dans les actions qu'elle mettra en place.

C'est aussi dans ce cadre partenarial que le CCAS poursuivra en 2025 la mise en œuvre du **projet ARTEMISIA**, en partenariat avec les associations AAPISE et Tremplin 94, dont la première pierre d'un ensemble social regroupant une résidence accueil, une résidence sociale avec logements relais pour femmes victimes de violences, une crèche inclusive, un FabLab, une résidence étudiante, un coliving et un café solidaire a été posée le 4 mars dernier.

Le CCAS poursuivra enfin en 2025 sa politique volontariste en faveur des seniors pour lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie :

Le CCAS propose un **large panel d'activités** aux seniors Joinvillais, qu'ils résident dans l'une des 3 résidences autonomie gérées par le CCAS ou à leur domicile, afin de maintenir leurs capacités physiques (gym douce, sophrologie, shiatsu), prévenir les troubles neurodégénératifs (atelier écriture et mémoire), veiller à une bonne nutrition (ateliers cuisine et pâtisserie) et maintenir le lien social (sorties, visites, conférences, ateliers créatifs, tricot ou photo animés par le Conseil des Seniors, etc).

Le budget 2025 des animations seniors intègre la sortie d'été, qui sera organisée en juin à Fontainebleau (visite du Château et de ses jardins), le solde du déjeuner dansant de début d'année, qui a eu lieu au Moulin de l'Etang, à Linas et qui a rassemblé près de 360 seniors, l'acompte sur le déjeuner-dansant de janvier 2026, qui aura lieu sur la Seine, sur un bateau-mouche, ainsi que les animations listées ci-dessus. Il s'élèvera à **87 000 € en 2025**. Le budget 2025 des colis, qui a été fortement revalorisé en 2024, sera stable à **45 000 €**.

Le CCAS sollicitera comme chaque année les crédits de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie, instance créée par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement visant à subventionner des actions de prévention primaire (accès aux droits et aux soins des personnes âgées autonomes), de prévention secondaire (lutte contre l'isolement, les chutes, etc.) et de prévention tertiaire (prévention de la dénutrition et actions pour le maintien à domicile). Le budget 2025 prévoit de nouvelles sollicitations de la **Conférence des Financeurs** pour les actions suivantes :

- **2 400 €** pour le projet « Atelier Bien manger
- **3 200 €** pour le projet « Atelier d'écriture/travail de mémoire »
- **8 206 €** pour le projet « Atelier équilibre et prévention des chutes/gym douce »
- **5 400 €** pour le projet « Sophrologie »
- **5 350 €** pour le projet « Salon des seniors et des aidants »

La prestation de **restauration** proposée aux seniors **au restaurant Jaurès et en portage à domicile** représente une part importante du budget 2024 du CCAS en dépenses (**135 500 €**) comme en recettes (**120 000 €**).

Par ailleurs, afin d'améliorer le fonctionnement de ses 3 Résidences autonomie, le CCAS a conventionné avec le département du Val-de-Marne pour pouvoir bénéficier du forfait autonomie, attribué par la CNSA au Département via la Conférence des Financeurs, qui le reverse à son tour aux Résidences Autonomie. Ce forfait a pour objectif d'organiser dans ces dernières des animations spécifiques de prévention. Le CCAS a perçu une subvention de **35 488,37 €** en 2024 au titre du forfait autonomie.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Budget annexe des Résidences Autonomie

Le budget annexe des résidences autonomie retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes relatives à la gestion des 3 résidences pour personnes âgées gérées par le CCAS (Jaurès, Dagoty et Wilson). Ces trois résidences ont été labellisées « Résidences Autonomies » au titre des articles 10 et 89 de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015, par arrêté du Conseil départemental du 27 février 2017.

Le CCAS propose aux résidents de ces trois établissements un accueil attentif, suivi si besoin d'un accompagnement social individuel, ainsi qu'un service de proximité : salle commune, animations, sorties réservées, moments de convivialité partagés, service de restauration au restaurant Jaurès ou portage de repas à domicile, etc.

La Ville est propriétaire du bâtiment Jaurès et les bâtiments Dagoty et Wilson sont propriété du groupe LOGIREP, Entreprise Sociale pour l'Habitat, à qui Joinville-le-Pont Habitat a cédé son parc immobilier en octobre 2017.

Au 20 février 2025, sur 97 logements offerts à la location, 56 étaient occupés par des seniors contre 67 en 2024, ce qui représente un taux d'occupation de 58 % :

Résidence WILSON : 11 logements occupés

Résidence DAGOTY : 17 logements occupés

Résidence JAURES : 28 logements occupés

Le taux de vacance, qui s'accroît car les départs de seniors ne sont pas remplacés, tient compte de plusieurs facteurs :

- la vétusté des logements proposés à la location ;
- l'absence d'appartements permettant d'accueillir des couples ;
- un souhait croissant des personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible, aidées par les politiques publiques domiciliaires de l'Etat et du Département ;
- l'attente de la finalisation du projet de création d'une nouvelle résidence qui accueillera des seniors rue Vel Durand, dont le projet devrait se concrétiser en 2025.

Le poste « loyers » représente la plus grosse recette du budget annexe des résidences autonomie : il est estimé à **331 200 €** pour l'année 2025, en baisse par rapport à 2024 (- 12 %) en raison de la diminution du nombre de résidents. La baisse des recettes d'exploitation, la hausse des charges de fonctionnement et le niveau élevé de la masse salariale affectée aux Résidences Autonomie et refacturée par la Ville au CCAS expliquent le maintien à un niveau élevé de la subvention d'équilibre que le CCAS devra verser au budget annexe des Résidences Autonomie pour l'année 2025.

Cette subvention d'équilibre s'élèvera à 402,5 K€ en 2025, en baisse de 3% par rapport à la subvention d'équilibre prévue par l'EPRD 2024, en raison d'un nombre moindre de résidents et d'un retour à la normale des prix de l'énergie.

	2023	2024	2025
Subvention d'équilibre du CCAS au budget des RA	368 909 €	415 693 €	402 468 €